



cerfa

n° 11527*03

Attestation de témoin

(Articles 200 à 203 du code de procédure civile, article 441-7 du code pénal)

Votre identité :

Madame Monsieur

Votre nom (de naissance): MAUPETIT

Votre nom d'usage (ex. nom d'épouse) _____

Vos prénoms : Bernard Joseph René

Votre date et lieu de naissance : 12/10/1952 à Saint-Hilaire de Vant 85120

Votre profession : retraite

Votre adresse : 35 Rue de Fraiche Bise

Code postal 85120 Commune: Aunac - Valadalle

Pays: France

Lien de parenté, d'alliance, de subordination, de collaboration ou de communauté d'intérêts avec les parties : Oui non

Si oui, précisez lequel : adjoint aux travaux de 2001 à 2007

Sachant que l'attestation sera utilisée en justice et connaissance prise des dispositions de l'article 441-7 du code pénal réprimant l'établissement d'attestation faisant état de faits matériellement inexacts ci-après rappelés :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ».

(cette phrase doit être écrite, ci-dessous, entièrement de votre main)

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

Indiquez ci-dessous les faits auxquels vous avez assisté ou que vous avez constatés personnellement :

Ayant effectué mon 1^{er} mandat avec M. Liot comme conseiller, pendant celui-ci je n'ai pas constaté de problème avec les employés communau. Puis au cours du 2^{em} mandat, celui-ci en tant qu'adjoint aux travaux c'est là que je me suis rendu compte du réel comportement de M. Liot. Il voulait avoir regard sur tout, tout gérer. Ayant eu M. Salat sous mes ordres, je peux affirmer qu'il n'y a pas eu de problèmes concernant le travail. Au contraire il y avait concréttion. Pourquoi M. Salat aurait-il changé sa façon de travailler ? Je n'ai pas souhaité faire un 3^e mandat pour deux raisons : La santé et le comportement caractériel de M. Liot. Pour le 3^e mandat, il s'est entouré de personnes plus ou moins compétentes avec plus ou moins de disponibilités, ce qui l'arrangeait pour gérer la commune à sa guise. En tant qu'ancien chef de chantier et habitant de la commune, j'ai toujours porté un regard sur l'entretien de la commune et la méthode employée.

Pièce à joindre :

- Un original ou une photocopie d'un document officiel justifiant de votre identité et comportant votre signature.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) M. MAUPETIT certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur ce formulaire sont exacts.

Fait à : Vadalle Le 10/10/2023

Signature



La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers nominatifs garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

M. Lalut s'est retrouvé à tailler les haies en continu alors que l'alternance avec l'autre employé aurait pu se faire. Il a dû arracher l'herbe sur les trottoirs et entre les pavés des fontaines avec un couteau.

M. Lalut avait suggéré de faire les joints au ciment pour un entretien des lourds plus facile. La réponse du maire a été immédiate : « pas de moyens financiers »

Quand il a été réélu en 2020, une entreprise payée par la commune a réalisé les travaux alors que M. Lalut aurait pu les faire dans le cadre de son travail et cela aurait sûrement coûté moins cher à la commune.

J'y vois là de l'acharnement et du harcèlement sur la personne de M. Lalut.

Maupelt



